



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Womankind Worldwide, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nous nous réjouissons de soumettre une communication écrite sur le thème général de la Commission du développement social pour la session de cette année : « Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale ».

Nous sommes une organisation internationale de défense des droits des femmes qui s'emploie à transformer la vie des femmes dans le monde entier. Nous travaillons avec des organisations partenaires dans cinq pays ciblés en Afrique et en Asie, formulons des orientations et menons des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale, en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, de promouvoir et de garantir les droits économiques des femmes et de renforcer l'accès et la participation des organisations et mouvements de défense des droits des femmes à la vie politique.

Notre travail unique sur les droits économiques des femmes est particulièrement pertinent au regard du thème prioritaire de la Commission pour 2019. Nous nous attachons à mettre en évidence les inégalités et problèmes structurels, qui sont profondément ancrés dans la société et fragilisent les droits fondamentaux des femmes – dont le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé et le droit à la protection sociale –, tous consacrés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'une de nos publications phares sur cette question est une note d'information relative aux femmes et à l'économie (droits et réalités), sur laquelle nous nous sommes appuyés pour rédiger cette communication.

Les débats sur l'émancipation économique des femmes ont permis de concentrer l'attention sur certains problèmes graves qui limitent les droits des femmes, mais ils n'ont jusqu'à présent pas permis de prendre en compte et de supprimer les obstacles économiques plus larges portant directement atteinte à leurs droits. En particulier, l'émancipation économique des femmes est souvent perçue comme un moyen d'assurer la croissance économique, et non comme un objectif louable. Nous avons largement eu recours à des investissements en faveur des femmes pour promouvoir les initiatives visant à accroître les possibilités d'emploi des femmes, leurs compétences et leur accès au financement. Toutefois, l'approche actuelle ne permet pas de remédier aux causes profondes des inégalités économiques dont souffrent les femmes, ce qui est particulièrement vrai sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale.

À l'échelle mondiale, seules 47 % des femmes environ sont salariées, contre 72 % des hommes, et leur salaire ne représente que 60 % à 75 % de celui des hommes. La grande majorité des femmes qui vivent dans des pays où nos partenaires travaillent sont employées dans le secteur non structuré de l'économie, ne touchent pas de salaire minimum vital, ne bénéficient pas de congé de maternité et de maladie et n'ont pas de contrat stable et sûr. La situation est pire pour les femmes qui sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination en raison de leur classe sociale, de leur race, de leur orientation sexuelle ou de leur statut de migrante, entre autres aspects. Les femmes employées dans le secteur structuré de l'économie, par exemple dans les usines qui font partie de la chaîne d'approvisionnement internationale, ont également des conditions de travail difficiles et des salaires bas, sont victimes de harcèlement sexuel et n'ont pas la possibilité de se syndiquer. De plus, bien que les soins et les travaux domestiques non rémunérés soient nécessaires à toutes les activités humaines, notamment les activités commerciales, ils ne sont nullement pris en compte par les responsables politiques.

Compte tenu de ces inégalités structurelles de genre, les économistes féministes se sont demandé si l'insertion des femmes sur un marché du travail discriminatoire était la meilleure manière de remédier à leur position subordonnée dans la société et de garantir leurs droits économiques.

Les investissements en faveur des femmes ne sont qu'une partie de la solution, et il reste encore beaucoup à faire pour que l'économie profite aux femmes et pour atténuer les inégalités structurelles au moyen de politiques et de stratégies budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale.

Pour accroître les investissements dans les politiques et programmes en faveur de l'égalité des genres, il est essentiel d'instituer un impôt progressif sur le revenu, tant au niveau mondial que national. Bien qu'il s'agisse d'un problème mondial, les pays en développement sont les plus touchés. Il est urgent de réformer les systèmes fiscaux nationaux et mondiaux afin d'augmenter le montant des impôts versés par les contribuables aisés. En particulier, l'impôt sur les sociétés transnationales joue un rôle crucial dans les pays en développement : d'après le Fonds monétaire international, l'impôt sur les sociétés représente jusqu'à 16 % des recettes de ces États, contre plus de 8 % seulement dans les pays à revenu élevé.

Une autre question qui revêt une importance particulière pour les pays en développement est l'application indifférenciée de mesures d'incitation fiscale pour attirer des entreprises étrangères, notamment la création de zones économiques spéciales et de zones franches industrielles.

À l'échelle nationale, les gouvernements ont la possibilité d'adopter un système d'imposition sur le revenu progressif et d'alléger la charge qui pèse sur la consommation – qui pénalise tout particulièrement les faibles revenus – pour la faire porter davantage sur la richesse et le patrimoine. En outre, étant donné qu'ils sont encouragés à réformer leur système fiscal, ils doivent recenser et combattre les préjugés sexistes implicites, qui découlent des politiques fiscales peu sensibles à la problématique femmes-hommes.

Les initiatives visant à réaliser les droits économiques des femmes doivent permettre de changer, de manière structurelle, le fonctionnement de nos économies, ainsi que de multiplier les opportunités offertes aux femmes et d'améliorer leurs conditions. Étant donné que la Commission examine les différents moyens de lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale, nous tenons à formuler les recommandations ci-après, qui sont toutes énoncées dans les instruments internationaux. Nous estimons qu'elles sont réalistes et qu'il est urgent de les suivre car elles permettraient de générer des changements considérables en vue de la réalisation des droits économiques des femmes et de l'égalité des genres.

- Les gouvernements devraient évaluer les soins et les travaux domestiques non rémunérés et en tenir compte dans les comptes nationaux et dans le calcul du PIB.
- Les gouvernements devraient s'engager à évaluer l'impact que les politiques économiques proposées auraient sur l'égalité des genres et les droits de la personne, et trouver des solutions en cas de répercussions négatives.
- Les gouvernements devraient adopter des régimes fiscaux progressifs qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes, aux niveaux national et mondial, pour redistribuer les richesses et réduire les inégalités.
- Les gouvernements devraient adopter des systèmes de protection sociale universels qui ne soient pas discriminatoires à l'égard des femmes sur la base du type d'emploi qu'elles occupent.

- Les gouvernements devraient adopter une budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes afin de veiller à ce que des ressources suffisantes soient investies dans l'élaboration de lois et de plans en faveur de l'égalité des genres, en associant les organisations de défense des droits des femmes et les économistes féministes au processus.
- Les organisations de défense des droits des femmes devraient participer aux débats sur les politiques économiques et investir, selon que de besoin, dans des activités de formation et d'appui, à l'intention du personnel, sur l'économie et le discours féministes.
- Les gouvernements et les institutions multilatérales devraient s'assurer de respecter, protéger et réaliser les droits économiques des femmes, notamment promouvoir la participation des femmes les plus touchées par les politiques économiques et sociales.
- Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes devrait examiner les politiques économiques des gouvernements, y compris les politiques commerciales, budgétaires et d'investissement, afin d'évaluer leur incidence sur la réalisation progressive des droits des femmes.
